

## CONTRACT AND INTERPRETATION

### 1. Definitions

#### 1.1 In these Conditions:

"Affiliate" means, with respect to a Party or entity, any company or entity that (i) directly or indirectly controls that Party, (ii) is directly or indirectly controlled by that Party, or (iii) is directly or indirectly controlled by a person or entity which directly or indirectly controls that Party. Control means direct or indirect ownership of more than 50% of the nominal value of the issued equity share capital or more than 50% of the shares entitling the holders to vote for the election of the members of the board of directors or person performing similar functions.

"Business Day" means: with respect to the giving of any legal notice under the Contract, any day which is not a weekend day or public holiday in the town or city in which the recipient is located; or, with respect to the performance of any other obligation under the Contract, any day which is not a weekend day or public holiday in the place where the obligation is to be performed.

"these Conditions" means this document.

"Client Software" means any software (including firmware) installed on or integrated into the Hardware by or on behalf of DBS.

"Cloud Software" means the software and databases installed on servers operated or controlled by DBS Group (including the Website) by means of which DBS Group provides the GearWatch Service, excluding the Performance Data.

"Contract" means the contract for the provision of the Services and/or the supply of the Hardware by DBS to the Customer.

"Customer" the company or entity which contracts with DBS for the purchase of the Services and/or Hardware, being the company or entity named on the Order Confirmation.

"Customer Group" means collectively and individually Customer, its Affiliates, its customers and suppliers, End User, and each of their respective directors, officers, employees, workers and agents.

"DBS" means the David Brown Santasalo company or entity with which the Customer contracts for the provision of the Services and/or Hardware.

"DBS Group" means DBS, its Affiliates, its suppliers and subcontractors, and each of their respective directors, officers, employees, contract workers and agents.

"End User" means the person or entity which owns or controls the Monitored Equipment, whether that be the Customer or a third party.

"GearWatch Service" means the service provided by DBS to Customer under the 'GearWatch' brand, primarily via the Website, as described in clause 3.1 and in the Literature.

"Hardware" means proprietary equipment supplied by DBS to Customer to facilitate, enable or augment the functioning of the GearWatch service, with "the Hardware" meaning the particular Hardware specified on the Order Confirmation.

"Hardware Warranty Period" means the period of 24 (twenty four) months beginning on the date the Hardware is first activated (as confirmed by DBS's server records) or 30 (thirty) months from delivery of the Hardware, whichever expires first.

"Installation Service" means the installation, configuration and/or setup services to be provided by DBS in respect of the Hardware, as described in the Order Confirmation.

"Intellectual Property Rights" means copyrights, patents, utility models, trademarks, rights in designs, rights protecting trade secrets and confidential information, know-how, semiconductor topography rights, and rights to apply to register any of the foregoing, anywhere in the world, whether pre-existing the making of the Contract or coming into being during the Contract's lifetime.

"Literature" means any written materials published, or supplied to the Customer, by DBS which describe the functionality, capabilities and/or limitations of the GearWatch Hardware or Services.

## CONTRAT ET INTERPRÉTATION

### 1. Définitions

#### 1.1 Dans les présentes conditions :

"Filiale " signifie, à l'égard d'une Partie ou d'une entité, toute société ou entité qui (i) contrôle directement ou indirectement cette Partie, (ii) est directement ou indirectement contrôlée par cette Partie, ou (iii) est directement ou indirectement contrôlée par une personne ou une entité qui contrôle directement ou indirectement cette Partie. Par contrôle, on entend la détention directe ou indirecte de plus de 50 % de la valeur nominale du capital social émis ou de plus de 50 % des actions donnant droit de vote pour l'élection des membres du conseil d'administration ou des personnes exerçant des fonctions similaires.

"Jour ouvrable " désigne : en ce qui concerne la remise d'un avis juridique en vertu du contrat, tout jour qui n'est pas un jour de fin de semaine ou un jour férié dans la ville où le destinataire est situé ; ou, en ce qui concerne l'exécution de toute autre obligation en vertu du contrat, tout jour qui n'est ni un jour de semaine ni un jour férié à l'endroit où l'obligation doit être remplie.

"les présentes Conditions " désigne le présent document.

"Logiciel Client " désigne tout logiciel (y compris micrologiciel) installé sur ou intégré au Matériel par ou au nom de DBS.

"Logiciel en nuage " désigne le logiciel et les bases de données installés sur les serveurs exploités ou contrôlés par le Groupe DBS (y compris le site Web) au moyen desquels le Groupe DBS fournit le service GearWatch, à l'exclusion des Données sur la Performance.

"Contrat " désigne le contrat pour la fourniture des Services et/ou la fourniture du Matériel par DBS au Client.

"Client " la société ou l'entité qui passe un contrat avec DBS pour l'achat des Services et/ou du Matériel, étant la société ou l'entité mentionnée dans la Confirmation de Commande.

"Groupe de Clients " désigne collectivement et individuellement le Client, ses Filiales, ses Clients et Fournisseurs, l'Utilisateur Final et chacun de leurs administrateurs, dirigeants, employés, ouvriers et agents respectifs.

"DBS " désigne la société ou l'entité David Brown Santasalo avec laquelle le Client conclut un contrat pour la fourniture des Services et/ou du Matériel.

"Groupe DBS " désigne DBS, ses Filiales, ses fournisseurs et sous-traitants, ainsi que chacun de leurs administrateurs, dirigeants, employés, travailleurs contractuels et agents respectifs.

"Utilisateur final " désigne la personne ou l'entité qui possède ou contrôle l'Équipement surveillé, que ce soit le Client ou un tiers.

Service GearWatch " désigne le service fourni par DBS au Client sous la marque " GearWatch ", principalement par le biais du Site Web, tel que décrit dans la clause 3.1 et dans la Documentation.

"Matériel " désigne l'équipement propriétaire fourni par DBS au Client pour faciliter, permettre ou augmenter le fonctionnement du service GearWatch, le " Matériel " désignant le Matériel particulier spécifié dans la Confirmation de Commande.

"Période de garantie du matériel " désigne la période de 24 (vingt-quatre) mois à compter de la date à laquelle le Matériel est activé pour la première fois (telle que confirmée par les registres du serveur de DBS) ou 30 (trente) mois à compter de la livraison du matériel, selon la première échéance.

"Service d'installation " désigne les services d'installation, de configuration et/ou d'installation devant être fournis par DBS à l'égard du Matériel, tels que décrits dans la Confirmation de commande.

"Droits de propriété intellectuelle " désigne les droits d'auteur, les brevets, les modèles d'utilité, les marques de commerce, les droits relatifs aux dessins et modèles, les droits protégeant les secrets commerciaux et les Informations Confidentielles, le savoir-faire, les droits sur la topographie des semi-conducteurs et le droit de demander l'enregistrement de tout ce qui précède, partout dans le monde, que le Contrat ait été conclu ou soit en voie de l'être pendant sa durée.

"Littérature" désigne tout matériel écrit publié, ou fourni au Client, par DBS qui décrit la fonctionnalité, les capacités et/ou les limitations du Matériel ou des Services GearWatch.

# GearWatch Terms and Conditions

Version 1.1



David Brown Santasalo

"Losses" means damages, claims, suits, losses, expenses (including reasonable attorneys' fees), costs, and liabilities.

"Monitored Equipment" means the gearbox or other equipment to which the Hardware is, for the time being, applied.

"Order Confirmation" means the document issued by DBS confirming the details of Customer's GearWatch order, in DBS's standard form.

"Parties" means DBS and Customer.

"Party" means either DBS or Customer, as applicable.

"Performance Data" means data stored on DBS's servers which originates from the Hardware and concerns the performance of the Monitored Hardware.

"Services" means the services to be provided by DBS under the Contract, being (as applicable) the GearWatch Service and for the Installation Service.

"Subscription Charges" means DBS charges for providing the GearWatch Service in respect of any Subscription Period.

"Subscription Period" means a period of time during which Customer Group is entitled to use and DBS is obliged to provide the GearWatch Service.

"Website" means the website operated by or on behalf of DBS with the domain name gearwatch.com or any other website notified to the Customer by DBS from time to time.

Le terme " pertes " désigne les dommages, les réclamations, les poursuites, les pertes, les dépenses (y compris les honoraires d'avocat raisonnables), les coûts et les responsabilités.

"Equipement surveillé" signifie la boîte de vitesses ou tout autre équipement auquel le Matériel est, pour le moment, appliqué.

"Confirmation de commande " désigne le document émis par DBS confirmant les détails de la commande GearWatch du Client, dans le formulaire standard de DBS.

"Parties " désigne DBS et le Client.

"Partie " désigne soit DBS, soit le Client, selon le cas.

"Données de performance " désigne les données stockées sur les serveurs de DBS qui proviennent du matériel et concernent la performance du matériel surveillé.

"Services " désigne les services devant être fournis par DBS dans le cadre du Contrat, à savoir (le cas échéant) le Service GearWatch et le Service d'installation.

"Frais d'abonnement " désigne les frais de DBS pour la fourniture du Service GearWatch pour toute Période d'abonnement.

"Période d'abonnement " désigne une période de temps pendant laquelle le Groupe de Clients est autorisé à utiliser et DBS est obligé de fournir le Service GearWatch.

"Site Web " désigne le site Web exploité par ou au nom de DBS avec le nom de domaine gearwatch.com ou tout autre site Web notifié au Client par DBS de temps en temps.

- 1.2 Furthermore, in these Conditions:
- (a) the singular shall import the plural and vice versa;
  - (b) the word "including" shall mean "including (without limitation)";
  - (c) the masculine shall import the feminine and vice versa;
  - (d) an obligation not to do something imports an obligation not to encourage, give consent to, or acquiesce to such thing being done by a third party.

## 2. The Contract

- 2.1 These Conditions apply to contracts for supplies concerning David Brown Santasalo group's GearWatch gearbox equipment condition monitoring system, which comprise the Hardware and the GearWatch Service.
- 2.2 DBS's Order Confirmation constitutes an offer from DBS to the Customer to provide the Services and/or supply the Hardware (as applicable) to the Customer on the basis of these Conditions. No Contract shall result unless and until such offer is accepted by the Customer, either explicitly in writing or by doing any act or thing which implies its acceptance (including payment of any sum that would be payable under the Contract, taking delivery of the Hardware or logging in to the Website).
- 2.3 The Contract shall consist of the Order Confirmation, these Conditions, any documents referred to in the Order Confirmation and the Literature; to the exclusion of all other terms and conditions (including those that may be included on any purchase order issued at any time by the Customer and (to the fullest extent permitted by law) those implied by law. For the purposes of interpretation and resolving conflicts, the various parts of the Contract shall rank in the foregoing order, from highest to lowest.

### TERMS APPLICABLE TO THE GEARWATCH SERVICE

#### 3. DBS's obligations and responsibilities

- 3.1 Subject to the Customer paying the Subscription Charges in accordance with the Contract, and subject to the other terms and conditions of the Contract:
- (a) DBS grants Customer Group a non-exclusive, non-transferable, non-sublicensable license to use and benefit from the GearWatch Service in respect of the Hardware, during the prevailing Subscription Period, strictly for the purposes of monitoring the condition, durability and performance of, maintaining, and repairing the Monitored Equipment;
  - (b) DBS will, on demand by Customer, create one or more user accounts in order to enable Customer Group to access and use the Website, provided that DBS reserves the right to require that multiple Customer Group members working for the same company or organisation share the same user account;
  - (c) DBS will, at no additional cost to the Customer (unless the Order Confirmation states otherwise), provide the Customer with DBS's standard customer and technical support services by email, in accordance with the Literature, during the normal business hours of DBS or its Affiliate providing the support (usually between the hours of 8am to 4pm in Helsinki, Finland, Mondays to Fridays); and
  - (d) DBS will, at no extra cost to Customer (except in the case of GearWatch Pro systems, in which case at the price specified in the Order Confirmation or, if not specified there, the price quoted to the Customer by DBS) set the alarm/notification thresholds in respect of the various parameters capable of being measured by the Hardware. Customer will provide DBS with such information concerning the Monitored Equipment as DBS may reasonably request for that purpose.
- 3.2 The Customer may purchase enhanced support services separately at DBS's then current rates, in which case these Conditions shall also apply to such enhanced support services. The scope and price of such enhanced support services shall be set forth in an Order Confirmation issued by DBS.

#### 4. Customer's obligations and responsibilities

- 4.1 Throughout the prevailing Subscription Period, the Customer:

- 1.2 De plus, dans les présentes Conditions :
- (a) le singulier implique le pluriel et vice versa ;
  - (b) le mot "y compris" signifie "y compris (sans limitation)" ;
  - (c) le masculin implique le féminin et vice versa ;
  - (d) l'obligation de ne pas faire quelque chose implique l'obligation de ne pas encourager un tiers, de ne pas donner son consentement ou d'acquiescer à ce qu'un tel acte soit fait par une tierce partie.

## 2. Le contrat

- 2.1 Les présentes conditions s'appliquent aux contrats de fourniture concernant le système de surveillance de l'état des équipements des boîtes de vitesses GearWatch du groupe David Brown Santasalo, qui comprend le matériel et le service GearWatch.
- 2.2 La Confirmation de commande de DBS constitue une offre de DBS au Client de fournir les Services et/ou de fournir le Matériel (le cas échéant) au Client sur la base des présentes Conditions. Aucun Contrat n'en résultera à moins et jusqu'à ce qu'une telle offre soit acceptée par le Client, soit explicitement par écrit, soit par tout acte impliquant son acceptation (y compris le paiement de toute somme qui serait payable en vertu du Contrat, la réception du Matériel ou la connexion au Site).
- 2.3 Le Contrat se compose de la Confirmation de Commande, des présentes Conditions, de tout document mentionné dans la Confirmation de Commande et de la Documentation, à l'exclusion de toutes autres conditions générales (notamment celles qui peuvent figurer sur tout bon de commande émis à tout moment par le Client et (dans toute la mesure permise par la loi) celles prévues par la loi. Aux fins d'interprétation et de résolution des conflits, les différentes parties du Contrat sont classées dans l'ordre ci-dessus, des plus importantes aux moins importantes.

### CONDITIONS APPLICABLES AU SERVICE DE GEARWATCH

#### 3. Obligations et responsabilités de DBS

- 3.1 Sous réserve du paiement par le Client des Frais d'Abonnement conformément au Contrat, et sous réserve des autres termes et conditions du Contrat :
- (a) DBS accorde au Groupe de Clients une licence non exclusive, non transférable et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence pour utiliser et bénéficier du Service GearWatch en ce qui concerne le Matériel, pendant la Période d'Abonnement en vigueur, uniquement dans le but de surveiller l'état, la durabilité et les performances, l'entretien et la réparation du Matériel surveillé ;
  - (b) DBS créera, à la demande du Client, un ou plusieurs comptes d'utilisateur afin de permettre au Groupe de Clients d'accéder et d'utiliser le Site Web, à condition que DBS se réserve le droit d'exiger que plusieurs membres du Groupe de Clients travaillant pour la même société ou organisation partagent le même compte utilisateur ;
  - (c) DBS fournira, sans frais supplémentaires pour le Client (sauf indication contraire dans la Confirmation de commande), les services d'assistance technique et de support à la clientèle standard de DBS par courrier électronique, conformément à la documentation, pendant les heures d'ouverture normales de DBS ou de sa Filiale fournissant le support (généralement entre 8h et 16h à Helsinki, Finlande, du lundi au vendredi) ; et
  - (d) DBS fixera, sans frais supplémentaires pour le Client (sauf dans le cas des systèmes GearWatch Pro, auquel cas au prix spécifié dans la Confirmation de Commande ou, s'il n'y est pas spécifié, au prix proposé au Client par DBS) les seuils d'alarme/notification relatifs aux différents paramètres pouvant être mesurés par le Matériel. Le client fournira à DBS les informations concernant l'équipement surveillé que DBS peut raisonnablement demander à cette fin.
- 3.2 Le Client peut acheter séparément des services de support technique améliorés aux tarifs en vigueur chez DBS, auquel cas les présentes Conditions s'appliqueront également à ces services de support technique améliorés. La portée et le prix de ces services de soutien améliorés doivent être énoncés dans une confirmation de commande émise par DBS.

#### 4. Obligations et responsabilités du client

- 4.1 Pendant toute la durée de la Période d'Abonnement en vigueur, le Client:

- (a) will ensure that Customer Group uses the GearWatch Service in accordance with these Conditions and that it shall be responsible for any breach of the Contract by any member of Customer Group;
- (b) will ensure Customer Group keeps all passwords and other security/login credentials secure and does not disclose them to anyone else (except other members of Customer Group with whom DBS has expressly permitted them to share a user account);
- (c) shall use all reasonable endeavours to prevent any unauthorised access to, or use of, the GearWatch Service and, in the event of any such unauthorised access or use, promptly notify DBS.

## 5. Cellular data connections

- 5.1 If DBS supplies both Hardware capable of connecting to the internet over cellular data networks and a SIM card enabling that functionality, Customer shall not use that SIM card in any hardware or equipment and shall not use that cellular data connection for any purpose other than that of enabling data to flow between the Hardware and DBS's servers.

## 6. Subscription and pricing

- 6.1 Customer Group's use of the GearWatch Service shall depend upon the Customer first purchasing a subscription for the Subscription Period. The first Subscription Period ("Initial Period") shall begin on the earlier of the date on which any member of Customer Group first logs-in to the Website or the date on which DBS's servers first start receiving data transmissions from the Hardware applied to Monitored Equipment (in each case "first" meaning "first time after formation of the Contract"). The Initial Period shall then continue for such period of time as is stated on the Order Confirmation. The Subscription Charge for the Initial Period shall be the price stated on the Order Confirmation or, if no price is stated, the price stated in the Literature. If the Customer is purchasing Hardware under the Contract, it shall be competent for the Order Confirmation or Literature to state that Customer's subscription for the Initial Period is free of charge or included in the price of the Hardware, in which case Customer shall be deemed to have purchased a subscription for that period.

- 6.2 In order to continue to use the Service after the expiry of the first Subscription Period the Customer must purchase subscriptions for successive Subscription Periods (each a "Renewal Period"). DBS use reasonable endeavours to send Customer a "Renewal Notice" at least 60 days before the prevailing Subscription Period expires, informing the Customer of its options as to the various lengths of Renewal Periods for which Customer may purchase a subscription and the corresponding Subscription Charges. Customer may purchase a subscription for a Renewal Period by notifying DBS in writing (including email) at least 2 (two) Business Days prior to expiry of the Initial Period or prevailing Renewal Period (as applicable). Any purchase order or analogous document issued by Customer in relation to the purchase of any Renewal Period subscription shall be deemed to be merely confirmatory of the Customer's agreement to renew but any terms and conditions which purport to vary or contradict those of this Contract shall be null and void. Notwithstanding the foregoing, DBS shall be under no obligation to invite the Customer to renew its subscription and may refuse renewal without the need to give a reason, at any time prior to the renewal date.

## 7. Payment

- 7.1 The Subscription Charges for each Subscription Period shall be payable in advance and shall be invoiced by DBS in such instalments and at such times as may be specified on the Order Confirmation or Renewal Notice (as applicable). Such invoices must be paid by Customer within 30 (thirty) days of issue.

## 8. Performance Data

- 8.1 All Intellectual Property Rights in the Performance Data shall vest in the Customer or the End User, as determined by applicable laws.
- 8.2 The Customer grants, and shall ensure that other members of Customer Group grant, to DBS and its Affiliates an irrevocable, perpetual, non-exclusive, sublicensable, worldwide, royalty

- (a) s'assurera que le Groupe de Clients utilise le Service GearWatch conformément aux présentes Conditions et qu'il sera responsable de toute violation du Contrat par tout membre du Groupe de Clients ;
- (b) s'assurera que le Groupe de clients conserve tous les mots de passe et autres données d'identification et de sécurité en lieu sûr et ne les divulgue à personne d'autre (sauf aux autres membres du Groupe de clients avec lesquels DBS les a expressément autorisés à partager un compte utilisateur) ;
- (c) accomplira tous les efforts raisonnables pour empêcher tout accès non autorisé au Service GearWatch ou toute utilisation non autorisée du Service GearWatch et, en cas d'accès ou d'utilisation non autorisés, en informera rapidement DBS.

## 5. Connexions de données cellulaires

- 5.1 Si DBS fournit à la fois du matériel capable de se connecter à Internet par des réseaux de données cellulaires et une carte SIM permettant cette fonctionnalité, le Client n'utilisera cette carte SIM dans aucun matériel ou équipement et n'utilisera cette connexion de données cellulaires que dans le but de permettre aux données de circuler entre le matériel et les serveurs de DBS.

## 6. Abonnement et tarifs

- 6.1 L'utilisation du Service GearWatch par le Groupe de Clients dépendra du fait que le Client achète d'abord un abonnement pour la Période d'Abonnement. La première Période d'Abonnement (" Période Initiale ") commencera à la première des deux dates suivantes : la date à laquelle tout membre du Groupe de Clients se connecte pour la première fois au Site Internet ou la date à laquelle les serveurs de DBS commencent à recevoir les transmissions de données du Matériel appliqué aux Équipements Surveillés (dans chaque cas " première " signifiant « première fois après la formation du Contrat "). La Période Initiale se poursuivra alors pendant la période indiquée dans la Confirmation de Commande. Les frais d'Abonnement pour la Période Initiale seront le prix indiqué sur la Confirmation de Commande ou, si aucun prix n'est indiqué, le prix indiqué dans la Documentation. Si le Client achète du Matériel dans le cadre du Contrat, il sera compétent pour la Confirmation de Commande ou la Documentation pour déclarer que l'abonnement du Client pour la Période Initiale est gratuit ou inclus dans le prix du Matériel, auquel cas le Client sera considéré comme ayant acheté un abonnement pour cette période.

- 6.2 Afin de continuer à utiliser le Service après l'expiration de la première Période d'Abonnement, le Client doit acheter des Abonnements pour des Périodes d'Abonnement successives (chacune dénommée "Période de Renouvellement"). DBS s'efforce raisonnablement d'envoyer au Client un " Avis de renouvellement " au moins 60 jours avant l'expiration de la Période d'abonnement en vigueur, l'informant de ses options quant aux différentes durées des Périodes de renouvellement pour lesquelles le Client peut acheter un abonnement et les Frais d'abonnement correspondants. Le client peut acheter un abonnement pour une période de renouvellement en avisant DBS par écrit (y compris par courriel) au moins deux (2) jours ouvrables avant l'expiration de la période initiale ou de la période de renouvellement en vigueur (le cas échéant). Tout bon de commande ou document analogue émis par le Client dans le cadre de l'achat d'un abonnement pour la Période de Renouvellement sera considéré comme une simple confirmation de l'accord du Client de renouveler, mais les termes et conditions qui visent à modifier ou à contredire ceux du présent Contrat seront nuls et sans effet. Nonobstant ce qui précède, DBS n'a aucune obligation d'inviter le Client à renouveler son abonnement et peut refuser le renouvellement sans avoir à donner de raison, à tout moment avant la date de renouvellement.

## 7. Paiement

- 7.1 Les frais d'abonnement pour chaque période d'abonnement sont payables à l'avance et sont facturés par DBS par versements et aux dates précisées dans l'avis de confirmation de commande ou de renouvellement (le cas échéant). Ces factures doivent être payées par le Client dans les 30 (trente) jours suivant leur émission.

## 8. Données de performance

- 8.1 Les Droits de Propriété intellectuelle sur les Données de Performance seront dévolus au Client ou à l'Utilisateur Final, comme le déterminent les lois applicables.
- 8.2 Le Client accorde, et s'assurera que les autres membres du Groupe de clients accordent à DBS et à ses Filiales une licence irrévocable, perpétuelle, non exclusive, pouvant faire l'objet d'une sous-licence

# GearWatch Terms and Conditions

Version 1.1



David Brown Santasalo

free license to use, store, process, copy, and distribute the Performance Data for the purposes of: performing the GearWatch Service and/or the Contract; offering, marketing or performing any other product or service for Customer Group (including, for example, maintaining and repairing the Monitored Equipment); developing or improving the GearWatch Service or Hardware; market intelligence and competitive analysis; educating and training their own workforce; and/or researching and developing other products and services.

mondiale et libre de redevance, d'utiliser, de stocker, de traiter, de copier et de distribuer les Données de Performance dans les buts suivants : réaliser les Services GearWatch et/ou le Contrat ; proposer, commercialiser ou réaliser tout autre produit ou service pour le Groupe de clients (y compris, par exemple, l'entretien et la réparation de l'Équipement surveillé) ; développer ou améliorer le Service GearWatch ou le Matériel ; connaître le marché et faire des analyses de la concurrence ; éduquer et former leur propre personnel ; et/ou rechercher et développer d'autres produits et services.

8.3 Subject to clause 9 (Data Retention) below, DBS shall provide the Customer with a copy of the Performance Data stored on DBS's servers within a reasonable time of receiving a written request from Customer to do so. DBS shall provide the data in any format, and by using any storage media or data transmission technology, that DBS in its sole discretion (acting reasonably) considers convenient. DBS reserve the right to charge a reasonable fee which is reflective of the costs of providing such copy.

8.4 DBS and its Affiliates reserve the right to disclose Performance Data relating to the Hardware to other members of Customer Group.

## 9. Data Retention

- 9.1 Customer acknowledges and agrees:
- that unless it purchases additional data storage services, DBS will have the right (but not the obligation) to purge all Performance Data after twelve (12) months have elapsed since the expiry of the last Subscription Period;
  - regulations may mandate specific data retention requirements with regard to data, and it is Customer's sole responsibility to understand those requirements, and to export and archive the Performance Data if the data retention period offered by DBS is not sufficient; and
  - from time to time, DBS may offer new types of data services, and such new data services may have different data retention periods, to be defined in a corresponding service specification for that offering.

## 10. Intellectual Property in the GearWatch Service

- 10.1 All Intellectual Property Rights in the GearWatch Service, including the Cloud Software, shall belong to DBS, its Affiliates or their respective third party suppliers (as the case may be).
- 10.2 The Customer shall not, and shall procure that Customer Group does not, except as may be allowed by any applicable law which is incapable of exclusion by agreement between the Parties and except to the extent expressly permitted under these Conditions:
- attempt to copy, modify, duplicate, create derivative works from, frame, mirror, republish, download, display, transmit, or distribute all or any portion of the Cloud Software or Website in any form or media or by any means; or
  - attempt to de-compile, reverse compile, disassemble, reverse engineer or otherwise reduce to human-perceivable form all or any part of the Cloud Software; or
  - access all or any part of the GearWatch Service in order to build a product or service which competes with the GearWatch Service; or
  - license, sell, rent, lease, transfer, assign, distribute, display, disclose, or otherwise commercially exploit, or otherwise make the GearWatch Service or non-public parts of the Website available to any third party; or
  - attempt to obtain, or assist third parties in obtaining, access to the Services, other than as expressly provided under Clause 3.

## 11. Limitations of the GearWatch Service

- 11.1 The Customer acknowledges and agrees that:
- DBS is not responsible for ensuring that End Users have adequate maintenance, repair and inspection programs and systems for the Monitored Equipment;
  - that the Hardware and GearWatch Service are merely designed and intended to supplement and enhance those programs and systems, not to act as a substitute for them or as a failsafe or "last line of defence" warning system;
  - DBS does not accept any liability for the accuracy, completeness or reliability of the Performance Data, or for any action or inaction by Customers, End Users or any third party in reliance upon such data;

8.3 Sous réserve de la clause 9 (Conservation des données) ci-dessous, DBS fournira au Client une copie des données de performance stockées sur les serveurs de DBS dans un délai raisonnable après réception d'une demande écrite du Client à cet effet. DBS fournira les données dans n'importe quel format, et en utilisant n'importe quel support de stockage ou technologie de transmission de données, que DBS, à sa seule discrétion (agissant raisonnablement) considère commode. DBS se réserve le droit de facturer des frais raisonnables qui reflètent les dépenses engagées pour fournir cette copie

8.4 DBS et ses Affiliés se réservent le droit de divulguer les Données de Performance relatives au Matériel à d'autres membres du Groupe de Clients.

## 9. Conservation des données

- 9.1 Le Client reconnaît et accepte :
- qu'à moins qu'il n'achète des services de stockage de données supplémentaires, DBS aura le droit (mais non l'obligation) d'éliminer toutes les données de performance après douze (12) mois à compter de l'expiration de la dernière période d'abonnement ;
  - que les règlements peuvent imposer des exigences spécifiques de conservation des données en ce qui concerne les données, et qu'il en va de la seule responsabilité du Client de comprendre ces exigences, et d'exporter et d'archiver les Données de performance si la période de conservation des données offerte par DBS n'est pas suffisante ; et
  - que de temps à autre, DBS peut offrir de nouveaux types de services de données, et ces nouveaux services de données peuvent avoir des périodes de conservation de données différentes, qui doivent être définies dans une spécification de service correspondante pour cette offre.

## 10. Propriété intellectuelle dans le service GearWatch

- 10.1 Tous les droits de propriété intellectuelle sur le service GearWatch, notamment du logiciel en nuage, appartiennent à DBS, à ses Filiales ou à leurs fournisseurs tiers respectifs (le cas échéant).
- 10.2 Le Client ne doit pas, et ne doit pas faire en sorte que ce soit le cas de la part du Groupe de Clients, sauf dans la mesure permise par toute loi applicable qui ne peut être exclue par accord entre les Parties et sauf dans la mesure expressément autorisée par les présentes Conditions :
- tenter de copier, modifier, dupliquer, créer des œuvres dérivées, encadrer, refléter, republier, télécharger, afficher, transmettre ou distribuer tout ou partie du logiciel ou du site Web en nuage sous quelque forme ou support que ce soit ou par quelque moyen que ce soit ; ou
  - tenter de décompiler, de compiler à rebours, de désassembler, d'effectuer de l'ingénierie inverse ou de réduire de toute autre manière à une forme perceptible par l'homme tout ou partie du logiciel dans le Nuage ; ou
  - accéder à tout ou partie du Service GearWatch afin de construire un produit ou un service en concurrence avec le Service GearWatch ; ou
  - concéder sous licence, vendre, louer, concéder, transférer, céder, distribuer, afficher, divulguer ou exploiter commercialement de toute autre manière, ou rendre le service GearWatch ou des parties non publiques du site Web accessibles à un tiers ; ou
  - tenter d'obtenir, ou d'aider des tiers à obtenir, l'accès aux Services, autrement que de la manière expressément prévue à la Clause 3.

## 11. Limites du service GearWatch

- 11.1 Le Client reconnaît et accepte que :
- DBS n'est pas responsable de s'assurer que les utilisateurs finaux disposent de programmes et de systèmes adéquats d'entretien, de réparation et d'inspection de l'équipement surveillé ;
  - que le Matériel et le Service GearWatch est simplement conçu et destiné à compléter et à améliorer ces programmes et systèmes, et non à les remplacer ou à servir de système d'alerte de sécurité ou de "dernière ligne de défense" ;
  - DBS n'accepte aucune responsabilité pour l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des données de performance, ou pour toute action ou inaction des clients, des utilisateurs finaux ou de tout tiers qui se fie à ces données ;



- (d) the provision of the GearWatch Service by DBS is dependent upon the Hardware being properly installed and configured, having a working internet connection and there being successful data transmission between that Hardware and DBS's servers;
- (e) that, subject to clause 5.1, DBS is not responsible for providing an internet connection or networking equipment enabling use of an internet connection for the Hardware;
- (f) DBS hereby excludes all responsibility and liability for any degradation, interruption or deprivation of Customer's benefit of the Hardware or the GearWatch Service attributable to adverse events, circumstances, conditions and issues affecting computing and network equipment not owned or controlled by DBS;
- (g) all alarm notifications via SMS or e-mail are provided only once for each alert case, and DBS shall not be liable for any damages or losses incurred by the Customer or End User due to the fact that the Customer or End User does not react to notifications provided by the GearWatch Service;
- (h) DBS neither monitors the End User's reaction to such notifications nor reviews the status of the alerts or any other data available in the Website; and
- (i) the GearWatch Service is provided "as is" and that DBS offers no warranty, representation or guarantee in respect of the GearWatch Service or the Website. Without prejudice to the generality of the foregoing, DBS does not guarantee that Customer Group shall have uninterrupted access to the GearWatch Service or Website.

## 12. Changes to the GearWatch Service

- 12.1 DBS reserves the right to make changes to the look, feel, functionality and capabilities of the GearWatch Service at any time and without any need to notify or inform the Customer.

## 13. Disposal or relocation of the Hardware

- 13.1 If, during any Subscription Period, the identity of the End User changes then the Customer shall inform DBS without delay, including the identity and contact details of the new End User.
- 13.2 Customer's obligations (including any obligation to pay Subscription Charges) in respect of the GearWatch Service shall be unaffected by any sale, letting, parting with possession or disposal of the Hardware by the Customer or any End User.
- 13.3 Customer shall inform DBS without delay if the Hardware is moved or material changes are made to the Monitored Equipment (especially if the Hardware is transferred to a different piece of equipment).

## 14. Changes to these terms

- 14.1 DBS reserves the right to update these Conditions insofar as they relate to the GearWatch Service at any time, upon giving the Customer notice. Customer Group's continued use of the GearWatch Service shall be taken to be an acceptance of the updated version of these Conditions. However, Customer may terminate its subscription for the GearWatch Service without fault by giving notice to DBS, provided that such notice is given within 14 (fourteen) days of being notified by DBS of the updated version of these Conditions. Any subscription fees already paid in advance at the time of termination will be refunded on a pro rata basis.

### TERMS APPLICABLE TO THE SUPPLY OF HARDWARE

## 15. Applicability

- 15.1 The terms and conditions of this section only apply if the Order Confirmation specifies that DBS is to supply Hardware.

## 16. Price

- 16.1 The prices for the Hardware shall be the prices specified on the Order Confirmation. Unless the Order Confirmation explicitly states otherwise, such prices are exclusive of the costs of packing, delivery, installation, setup and the provision of the Services.

## 17. Delivery

- (d) la fourniture du service GearWatch par DBS dépend de l'installation et de la configuration correctes du matériel, d'une connexion Internet fonctionnelle et d'une transmission de données réussie entre ce matériel et les serveurs de DBS ;
- (e) sous réserve de la clause 5.1, DBS n'est pas responsable de la fourniture d'une connexion Internet ou d'un équipement réseau permettant l'utilisation d'une connexion Internet pour le Matériel ;
- (f) par les présentes, DBS exclut toute responsabilité pour toute dégradation, interruption ou privation du bénéfice du Client du Matériel ou du Service GearWatch attribuable à des événements, circonstances, conditions et problèmes défavorables affectant l'équipement informatique et réseau non détenus ou contrôlés par DBS ;
- (g) toutes les notifications d'alarme par SMS ou e-mail ne sont fournies qu'une seule fois pour chaque cas d'alerte, et DBS ne sera pas responsable des dommages ou pertes subis par le Client ou l'Utilisateur final du fait que celui-ci ne réagit pas aux notifications fournies par le Service GearWatch ;
- (h) DBS ne surveille pas la réaction de l'Utilisateur final à ces notifications et ne révisé pas l'état des alertes ou toute autre donnée disponible sur le Site Web ; et
- (i) le Service GearWatch est fourni "tel quel" et DBS n'offre aucune garantie ou représentation concernant le Service GearWatch ou le Site Web. Sans préjudice de la généralité de ce qui précède, DBS ne garantit pas que le groupe de clients aura un accès ininterrompu au service ou au site Web GearWatch.

## 12. Modifications apportées au service GearWatch

- 12.1 DBS se réserve le droit d'apporter des modifications à l'apparence, à la convivialité, aux fonctionnalités et aux capacités du service GearWatch à tout moment et sans avoir à en informer le client.

## 13. Cession ou déménagement du Matériel

- 13.1 Si, au cours d'une période d'abonnement, l'identité de l'utilisateur final change, le client doit en informer DBS sans délai, y compris l'identité et les coordonnées du nouvel utilisateur final.
- 13.2 Les obligations du Client (y compris toute obligation de payer des frais d'abonnement) en ce qui concerne le Service GearWatch ne seront pas affectées par une vente, une location, une séparation avec possession ou une disposition du Matériel par le Client ou tout Utilisateur final.
- 13.3 Le client doit informer DBS sans délai si le matériel est déplacé ou si des modifications matérielles sont apportées à l'équipement surveillé (en particulier si le matériel est transféré sur un autre équipement).

## 14. Modifications de ces conditions

- 14.1 DBS se réserve le droit de mettre à jour ces Conditions dans la mesure où elles concernent le Service GearWatch à tout moment, sur préavis donné au Client. L'utilisation continue du Service GearWatch par le Groupe de Clients sera considérée comme une acceptation de la version mise à jour de ces Conditions. Toutefois, le Client peut résilier son abonnement au Service GearWatch sans faute en donnant un avis à DBS, à condition que cet avis soit donné dans les 14 (quatorze) jours suivant la notification par DBS de la version actualisée des présentes Conditions. Les frais d'abonnement déjà payés à l'avance au moment de la résiliation seront remboursés au prorata.

### CONDITIONS APPLICABLES À LA FOURNITURE DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

## 15. Applicabilité

- 15.1 Les termes et conditions de cette section ne s'appliquent que si la Confirmation de commande spécifie que DBS doit fournir du matériel.

## 16. Prix

- 16.1 Les prix du Matériel seront les prix indiqués dans la Confirmation de Commande. Sauf indication contraire expresse dans la Confirmation de Commande, ces prix s'entendent hors frais d'emballage, de livraison, d'installation, de montage et de fourniture des Services.

## 17. Livraison

17.1 The Hardware shall be delivered to the place of delivery stated on the Order Confirmation, or such other place of delivery subsequently agreed in writing by the parties prior to dispatch. For domestic deliveries, the Customer shall be liable for the associated costs of packaging and transportation. In the case of international deliveries, delivery shall be made in accordance with the version of the INCOTERMS 2010 specified in the Order Confirmation (or, if not specified, EXW).

17.2 Time shall not be of the essence for delivery. Any dates or timescales quoted by DBS for delivery shall be indicative only, not legally binding.

## 18. Transfer of title and risk

18.1 Risk in the Hardware shall pass to the Customer: in the case of domestic deliveries, upon delivery; or, in the case of international deliveries, in accordance with the applicable Incoterms.

18.2 Title to the Hardware shall transfer when DBS has received full payment for it.

## 19. Installation and configuration

19.1 Unless the Order Confirmation states otherwise (in which case, see section entitled "Terms applicable to Installation Service" below), the installation, configuration and activation of Hardware is the sole responsibility of the Customer, and may include connecting the Hardware to the internet by means of the Customer's own computer network and internet connection or a cellular data connection.

19.2 DBS shall supply or publish reasonably detailed instructions in relation to the installation, configuration and activation of the Hardware but shall not otherwise have any obligation to supervise Customer Group's Hardware installation, configuration or activation activities. However, where DBS or its representatives volunteer any information, advice or recommendations in relation to such activities, Customer relies upon same entirely at its own risk.

19.3 Customer Group shall ensure that the Hardware is installed (at its own expense) in accordance with DBS's instructions, and exclusively in such places and locations where the Hardware can at all times be operated in a safe manner and comply with all local legal regulations and provisions.

## 20. Hardware Warranties

20.1 DBS warrants that:

- (a) (when delivered, the Hardware will conform with any description in the Literature;
- (b) during the Hardware Warranty Period, the Hardware (excluding any Client Software) will be free from material defects in design, workmanship and materials; and
- (c) during any period for which Customer subscribes to the GearWatch Service, the Client Software will be free from any bugs or defects that substantially deprive Customer Group of the benefit or utility of the Hardware or the GearWatch Service.

20.2 Customer's sole remedy for breach of the warranties above shall be for DBS to remedy the breach by (at DBS's election) either repairing or replacing the Hardware in question. In the context of Client Software issues, "repair" may involve DBS providing a software update or patch. If DBS requests that it do so, DBS shall return the defective Hardware to DBS's nominated location at the Customer's own cost. DBS shall not be responsible or liable for any installation or removal, connection or disconnection, mounting or dismounting, commissioning or decommissioning, or configuration or reconfiguration activities that may be necessary in respect of the Hardware or the Monitored Equipment in connection with DBS's performance of its obligations under this clause 20.2.

## 21. Intellectual Property in the Hardware

21.1 DBS or relevant third parties shall remain the owners of all Intellectual Property Rights inherent in or relating to the Hardware (including the Client Software).

21.2 The Customer shall not, except as may be allowed by any applicable law which is incapable of exclusion by agreement between the Parties:

17.1 Le Matériel sera livré au lieu de livraison indiqué sur la Confirmation de Commande, ou à tout autre lieu de livraison convenu ultérieurement par écrit par les parties avant expédition. Pour les livraisons intérieures, les frais d'emballage et de transport sont à la charge du client. Dans le cas de livraisons internationales, la livraison sera effectuée conformément à la version des INCOTERMS 2010 spécifiée dans la Confirmation de Commande (ou, si non spécifié, EXW).

17.2 Le délai de livraison n'est pas un facteur déterminant. Les dates ou délais de livraison indiqués par DBS ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sont pas juridiquement contraignants.

## 18. Transfert de propriété et risques

18.1 Le risque du matériel est transféré au client : dans le cas de livraisons nationales, lors de la livraison ; ou, dans le cas de livraisons internationales, conformément aux Incoterms applicables.

18.2 La propriété du Matériel sera transférée lorsque DBS aura reçu le paiement intégral de celui-ci.

## 19. Installation et configuration

19.1 Sauf stipulation contraire dans la Confirmation de Commande (voir paragraphe "Conditions applicables au Service d'Installation" ci-dessous), l'installation, la configuration et l'activation du Matériel sont de la seule responsabilité du Client, et peuvent inclure la connexion du Matériel à Internet par le biais du réseau informatique et de la connexion Internet du Client ou par une connexion de données cellulaire.

19.2 DBS fournira ou publiera des instructions raisonnablement détaillées concernant l'installation, la configuration et l'activation du matériel, mais n'aura aucune autre obligation de superviser les activités d'installation, de configuration ou d'activation du matériel du Groupe de Clients. Toutefois, lorsque DBS ou ses représentants fournissent volontairement des informations, des conseils ou des recommandations en rapport avec de telles activités, le Client s'y fie entièrement à ses propres risques.

19.3 Le groupe de clients doit s'assurer que le matériel est installé (à ses propres frais) conformément aux instructions de DBS, et exclusivement dans les endroits et lieux où le matériel peut à tout moment être utilisé de manière sûre et en conformité avec toutes les réglementations et dispositions légales locales.

## 20. Garanties du matériel

20.1 DBS garantit que :

- (a) (à la livraison, le Matériel sera conforme à toute description dans la Documentation ;
- (b) pendant la Période de Garantie du Matériel, le Matériel (à l'exclusion de tout Logiciel Client) sera exempt de défauts matériels de conception, de fabrication et de matériaux ; et
- (c) pendant toute période pendant laquelle le Client s'abonne au Service GearWatch, le Logiciel Client sera exempt de tout bogue ou défaut qui priverait substantiellement le Groupe Client du bénéfice ou de l'utilité du Matériel ou du Service GearWatch.

20.2 Le seul recours du Client en cas de violation des garanties ci-dessus sera que DBS remédie à la violation en (au choix de DBS) soit en réparant ou en remplaçant le Matériel en question. Dans le contexte des problèmes de logiciel client, la "réparation" peut impliquer que DBS fournisse une mise à jour ou un correctif logiciel. Si DBS le demande, le Client retournera le matériel défectueux à l'endroit désigné par DBS, aux frais du client. DBS n'est pas responsable de l'installation ou de l'enlèvement, du raccordement ou du débranchement, du montage ou du démontage, de la mise en service ou du déclassement, ou des activités de configuration ou de reconfiguration qui peuvent être nécessaires relativement au matériel ou à l'équipement surveillé en lien avec l'exécution par DBS de ses obligations en vertu du présent article 20.2.

## 21. Propriété intellectuelle sur le matériel

21.1 DBS ou les tiers concernés restent propriétaires de tous les droits de propriété intellectuelle inhérents ou relatifs au Matériel (notamment le Logiciel Client).

21.2 Le Client ne doit pas, sauf dans la mesure permise par toute loi applicable qui ne peut être exclue par accord entre les Parties :



- (a) attempt to copy, modify, duplicate, create derivative works from, frame, mirror, republish, download, display, transmit, or distribute all or any portion of the Client Software in any form or media or by any means; or
- (b) attempt to de-compile, reverse de-compile, reverse compile, disassemble, reverse engineer or otherwise reduce to human-perceivable form all or any part of the Client Software.

- (a) tenter de copier, modifier, dupliquer, créer des œuvres dérivées, encadrer, refléter, republier, télécharger, afficher, transmettre ou distribuer tout ou partie du Logiciel Client sous quelque forme ou support que ce soit ou par quelque moyen que ce soit ; ou
- (b) tenter de décompiler, de décompiler inversement, de compiler inversement, de désassembler, d'effectuer de l'ingénierie inverse ou de réduire de toute autre manière à la perception humaine tout ou partie du logiciel client.

## TERMS APPLICABLE TO THE INSTALLATION SERVICE

### 22. Applicability

- 22.1 The terms and conditions of this section only apply if the Order Confirmation specifies that DBS is to provide the Installation Service.

### 23. Customer obligations

- 23.1 Customer shall ensure that DBS's representatives are granted access to any location at which the Installation Service is to be performed at the appointed time, provided that DBS has given Customer reasonable notice of its visit.
- 23.2 Customer shall ensure that DBS's representatives are given access to and use of any electricity, water, compressed air and gas supplies that they might reasonably require to perform the Installation Service, free of charge. Similarly, Customer shall (at no charge to DBS) provide or enable DBS to use any cranes, ladders or lifts that might reasonably be required DBS's personnel to access the equipment on which the Installation Services are to be performed or to enable the installation of the Hardware. If the Installation Service is to be performed on any premises not owned or controlled by DBS, Customer will be responsible for informing DBS's personnel of, and training them on (at no cost to DBS), any site-specific health, safety, security or environmental rules or regulations with which they will be obliged or expected to comply.
- 23.3 Customer shall use reasonable endeavours to ensure that DBS's performance of the Installation Service is not prevented or unduly hindered by the activities of Customer Group.
- 23.4 Unless explicitly stated on the Order Confirmation, Customer shall be responsible for carrying out any preparatory work necessary for the carrying out of the Installation service including: disconnecting the relevant customer equipment from any other equipment or apparatus, and reconnecting and recommissioning the equipment after completion of the Installation Service.

### 24. Charges for the Installation Service

- 24.1 DBS's charges for the Installation Service shall be those stated on the Order Confirmation are exclusive of travel, subsistence and accommodation costs for DBS's representatives. The Customer shall be liable to promptly reimburse DBS for such costs, provided DBS provides evidence of their incurrence.

### 25. Time for performance

- 25.1 Time shall not be of the essence in respect of any obligation relating to DBS's performance of the Installation Service. Any relevant timescales quoted or advised by DBS Group shall be indicative only and not legally binding.

### 26. Warranties

- 26.1 DBS warrants to Customer that the Installation Service will be provided with reasonable skill and care. In the event of a breach of this warranty, Customer's sole remedy shall be that DBS shall be obliged to either (at DBS's election):
  - (a) reperform the relevant activities and/or such additional services as may be necessary to cure the breach; or
  - (b) promptly refund an equitable portion of the charges paid for the Installation Service.

## CONDITIONS APPLICABLES AU SERVICE D'INSTALLATION

### 22. Applicabilité

- 22.1 Les termes et conditions de cette section ne s'appliquent que si la Confirmation de commande spécifie que DBS doit fournir le service d'installation.

### 23. Obligations du client

- 23.1 Le client doit s'assurer que les représentants de DBS ont accès à tout endroit où le service d'installation doit être effectué à l'heure prévue, à condition que DBS ait donné au client un préavis raisonnable de sa visite.
- 23.2 Le client doit s'assurer que les représentants de DBS ont accès à l'électricité, à l'eau, à l'air comprimé et au gaz dont ils pourraient raisonnablement avoir besoin pour effectuer le service d'installation, et qu'ils en font usage, sans frais. De même, le client devra (sans frais pour DBS) fournir ou permettre à DBS d'utiliser des grues, des échelles ou des ascenseurs qui pourraient raisonnablement être requis par le personnel de DBS pour accéder à l'équipement sur lequel les services d'installation doivent être réalisés ou pour permettre l'installation du matériel. Si le service d'installation doit être effectué dans des locaux n'appartenant pas à DBS ou n'étant pas sous son contrôle, le client sera responsable d'informer le personnel de DBS et de le former (sans frais pour DBS) sur les règles ou règlements en matière de santé, de sécurité ou d'environnement spécifiques au site auxquels ce dernier sera tenu ou devra se conformer.
- 23.3 Le client doit faire des efforts raisonnables pour s'assurer que la réalisation du service d'installation par DBS n'est pas empêchée ou indûment entravée par les activités du groupe de clients.
- 23.4 Sauf mention explicite dans la Confirmation de Commande, le Client est responsable de l'exécution de tous les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation du service d'Installation, notamment : la déconnexion de l'équipement du Client concerné de tout autre équipement ou appareil, et la reconnexion et la remise en service de l'équipement après l'achèvement du service d'installation.

### 24. Frais pour le service d'installation

- 24.1 Les frais de DBS pour le service d'installation sont ceux indiqués sur la confirmation de commande, à l'exclusion des frais de déplacement, de séjour et d'hébergement des représentants de DBS. Le client est tenu de rembourser rapidement ces frais à DBS, à condition que DBS fournisse la preuve de leur survenance.

### 25. Temps de performance

- 25.1 Le temps n'est pas un facteur déterminant en ce qui concerne toute obligation relative à l'exécution du service d'installation par DBS. Tous les délais pertinents cités ou conseillés par le Groupe DBS n'ont qu'une valeur indicative et ne sont pas juridiquement contraignants.

### 26. Garanties

- 26.1 DBS garantit au client que le service d'installation sera fourni avec une compétence et un soin raisonnables. En cas de violation de cette garantie, le seul recours du Client sera que DBS soit tenu (au choix de DBS) de :
  - (a) réaliser de nouveau les activités adéquates et/ou les services supplémentaires qui peuvent être nécessaires pour remédier à la violation ; ou
  - (b) rembourser rapidement une portion équitable des frais payés pour le service d'installation.

26.2 DBS also warrants that any parts, materials or equipment provided by DBS in the course of performing the Installation Service will be free from defects in design, workmanship and materials. In the event of a breach of this warranty, Customer's sole remedy will be that DBS will be obliged to (at DBS's election) repair or replace the relevant item at its own expense within a reasonable time. If DBS requests that it do so, the Customer shall return the defective item to DBS's nominated location at the Customer's own expense. DBS shall not be responsible or liable for any installation or removal, connection or disconnection, mounting or dismounting, commissioning or decommissioning, or configuration or reconfiguration activities that may be necessary, in respect of anything other than the defective item, for DBS to perform its obligations under this clause 26.2.

## GENERAL PROVISIONS

### 27. Taxes

27.1 All sums to be paid by Customer to DBS under or in connection with the Contract are exclusive of any Value Added Tax and other revenue taxes which may be imposed by any taxing authority of competent jurisdiction on such sums, in which case Customer shall also be liable to pay such Value Added Tax or revenue tax.

27.2 The Parties' respective liabilities for all levies, duties, customs charges, tariffs and other taxes relating to the import or export of goods, equipment or materials shall be, in the case of supply of Hardware, determined in accordance with the applicable Incoterms or, in all other cases, be the liability of the Customer (on a reimbursement basis in the case of levies, duties etc. which necessarily must be initially incurred and paid by DBS Group).

27.3 Should any taxing authority of competent jurisdiction impose a withholding tax on any sum to be paid by Customer to DBS under or in connection with the Contract, the Customer shall pay such additional sum as will ensure that the sum received by DBS is the same as the amount it would have received had no withholding tax been imposed.

### 28. Indemnities

28.1 DBS shall indemnify Customer Group against any Losses suffered or incurred by Customer Group resulting from any claim, suit, action or allegation made against the Customer Group that the Services, Hardware, Client Software, Cloud Software or Website infringes the Intellectual Property Rights of any third party (meaning a person or entity which is not a member of Customer Group).

28.2 Customer shall indemnify DBS Group against any Losses suffered or incurred by DBS Group resulting from or arising out of:

- (a) acts or omissions by other members of Customer Group which would have constituted a breach of the Contract had they been directly party to it in the role of the Customer;
- (b) claims, suits, actions or allegations by other members of Customer Group arising out of or connected to the Contract, excluding proven or admitted claims for indemnification under clause 28.1, or proven or admitted claims for death, personal injury or property damage caused by the negligence of DBS Group; and/or
- (c) claims, suits, actions or allegations that DBS Group's use, sharing, storage, copying, analysis, collection or exploitation of the Performance Data as permitted by the Contract infringes the Intellectual Property Rights of Customer Group.

### 29. General limitations of DBS's liability

29.1 DBS Group's liability under the Contract or in connection with the supply of the Hardware or performance of the Services (whether founded in contract (including contractual indemnities), tort, statute or under any other theory of liability) shall be limited in accordance with this clause 29 and any specific limitations under other sections of these Conditions, provided that nothing in these Conditions or the Contract generally shall limit its liability for death, personal injury, fraud or any other liability that cannot be lawfully limited or excluded.

26.1 DBS garantit également que toutes les pièces, matériaux ou équipements fournis par DBS dans le cadre de l'exécution du service d'installation seront exempts de défauts de conception, de fabrication et de matériaux. En cas de violation de cette garantie, le seul recours du Client sera que DBS sera obligé (au choix de DBS) de réparer ou de remplacer l'article concerné à ses propres frais dans un délai raisonnable. Si DBS le demande, le client doit retourner l'article défectueux à l'endroit désigné par DBS, à ses frais. DBS n'est pas responsable de l'installation ou de l'enlèvement, du raccordement ou du débranchement, du montage ou du démontage, de la mise en service ou du déclassement, ou des activités de configuration ou de reconfiguration qui peuvent être nécessaires, à l'égard de toute chose autre que l'article défectueux, afin que DBS s'acquitte de ses obligations en vertu du présent paragraphe 26.2.

## 27. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### 27. Impôts et taxes

27.1 Toutes les sommes à régler par le Client à DBS dans le cadre ou en relation avec le Contrat ne comprennent pas la Taxe sur la Valeur Ajoutée et autres taxes qui pourraient être imposées par toute autorité fiscale compétente sur ces sommes, auquel cas le Client sera également redevable de cette Taxe sur la Valeur Ajoutée ou taxe fiscale.

27.2 Les responsabilités respectives des parties pour tous les prélèvements, droits, taxes douanières, droits de douane, tarifs et autres taxes relatifs à l'importation ou à l'exportation de biens, équipements ou matériaux seront, dans le cas de la fourniture de matériel, déterminés conformément aux Incoterms applicables ou, dans tous les autres cas, seront la responsabilité du client (sur une base de remboursement dans le cas des prélèvements, droits etc. qui doivent nécessairement être initialement engagés et réglés par le Groupe DBS).

27.3 Si une autorité fiscale d'une juridiction compétente impose une retenue à la source sur toute somme devant être payée par le Client à DBS en vertu ou en lien avec le Contrat, le Client devra payer toute somme supplémentaire qui assurera que la somme reçue par DBS est la même que celle qu'elle aurait reçue si aucune retenue à la source n'avait été imposée.

### 28. Indemnités

28.1 DBS indemnifiera le Groupe de Clients contre toute perte subie ou encourue par le Groupe de Clients résultant de toute réclamation, poursuite, action ou allégation faite contre le Groupe de Clients selon laquelle les services, le Matériel, le Logiciel Client, le Logiciel en nuage ou le site Web violent les droits de propriété intellectuelle d'un tiers (c'est-à-dire une personne ou entité non membre du Groupe de Clients).

28.2 Le Client doit indemniser le Groupe DBS contre toute perte subie ou encourue par le Groupe DBS résultant de ce qui suit ou en découlant:

- (a) les actes ou omissions d'autres membres du groupe de clients qui auraient constitué une violation du contrat s'ils y avaient été directement parties en qualité de Client ;
- (b) les réclamations, poursuites, actions ou allégations d'autres membres du groupe de clients découlant du contrat ou liées au contrat, à l'exclusion des réclamations d'indemnisation prouvées ou admises en vertu du paragraphe 28.1, ou des réclamations prouvées ou admises pour décès, blessures corporelles ou dommages matériels causés par la négligence du Groupe DBS ; et/ou
- (c) les réclamations, poursuites, actions ou allégations selon lesquelles l'utilisation, le partage, le stockage, la copie, l'analyse, la collecte ou l'exploitation des données de performance par Groupe DBS, tel que permis par le Contrat, enfreint les droits de Propriété Intellectuelle du Groupe de Clients.

### 29. Limites générales de la responsabilité du Groupe DBS

29.1 La responsabilité du Groupe DBS en vertu du Contrat ou en relation avec la fourniture du Matériel ou l'exécution des Services (qu'elle soit fondée sur un contrat (y compris les indemnités contractuelles), un délit civil, une loi ou toute autre théorie de responsabilité) sera limitée conformément à la présente clause 29 et toute limitation spécifique en vertu d'autres sections des présentes Conditions, à condition que rien dans ces Conditions ou le Contrat en général limite sa responsabilité pour décès, blessure personnelle, fraude ou toute autre responsabilité qui ne peut être légalement limitée ou exclue.

- 29.2 DBS's entire aggregate liability to Customer Group shall not exceed:
- (a) for damage to property, breaches of confidentiality or violation or third party Intellectual Property Rights, €250,000 (Two Hundred and Fifty Thousand Euros) or equivalent in DBS's local currency on the date of the event or circumstance giving rise to the relevant liability (the "Relevant Date");
  - (b) for all other liabilities, the higher of:
    - (i) the aggregate of all sums paid by Customer for the purchase of Hardware or Services under the Contract in the 12 (twelve) month period preceding Relevant Date; and
    - (ii) €10,000 (ten thousand Euros) or equivalent in DBS's local currency on the Relevant Date.
- 29.3 DBS shall have no liability to Customer Group for any loss of anticipated profits, loss of anticipated production, loss of business, loss of reputation or goodwill, loss of anticipated savings, loss of management time, loss of use, loss or corruption of data or information, pure economic losses, punitive or exemplary damages, or for any indirect, special or consequential losses.
- 29.4 DBS shall have no liability and shall be released from any obligation (including contractual warranties or indemnities) to the extent that the liability or obligation arises out of, is attributable to or is exacerbated by any of the following factors, events or circumstances:
- (a) failures by anyone other than DBS Group to use, operate, install, commission, package, transport, maintain, repair, store, uninstall or handle the Hardware or GearWatch Service in accordance with DBS Group's or the relevant manufacturer's instructions or, in absence of such instructions, in accordance with good industry practice;
  - (b) compliance by DBS Group with any instruction or request made by or on behalf of Customer Group;
  - (c) defects, deficiencies, cosmetic blemishes and non-conformities of the Hardware which constitute normal wear and tear;
  - (d) use of the Hardware for any purpose or within any operating environment for which it (or the relevant part of it) is not designed;
  - (e) use by DBS Group of, or compliance by DBS Group with, any design, schematic or specification provided by or on behalf of Customer Group;
  - (f) modifications or changes to the Hardware or Client Software made by anyone other than DBS Group without DBS Group's prior authorisation;
  - (g) in the case of liabilities relating to infringement or alleged infringement of third party intellectual property rights, use or exploitation of the Hardware, Client Software, Website or Cloud Software, or any part of it for a purpose which could not have reasonably been contemplated by DBS at the time the Contract was made; and/or
  - (h) the fault, negligence or breach of duty (contractual, statutory or otherwise) of Customer Group.
- 29.5 DBS's indemnity obligations shall be subject to the following conditions:
- (a) if the indemnitee believes that it has suffered, incurred or become subject to any Losses which might qualify for indemnification under the Contract, it shall notify DBS promptly in writing describing such Losses, the amount thereof, if known, and the method of computation of such Losses which shall have occurred. If any claim, action at law or suit in equity is instituted by a third party with respect to which the indemnitee intends to claim indemnification, the indemnitee shall promptly notify DBS of same.
- 29.2 La responsabilité globale totale de DBS envers le groupe de clients ne doit pas dépasser :
- (a) pour les dommages matériels, les atteintes à la confidentialité ou aux droits de propriété intellectuelle de tiers, 250 000 € (deux cent cinquante mille euros) ou l'équivalent dans la devise locale de DBS à la date de l'événement ou de la circonstance à l'origine de la responsabilité concernée (la "date pertinente") ;
  - (b) pour tous les autres passifs, le montant le plus élevé entre :
    - (i) le total de toutes les sommes payées par le Client pour l'achat de Matériel ou de Services en vertu du Contrat au cours de la période de 12 (douze) mois précédant la Date de Référence ; et
    - (ii) 10 000 € (dix mille euros) ou l'équivalent dans la devise locale de DBS à la Date de Référence.
- 29.3 DBS n'aura aucune responsabilité envers le Groupe de clients pour toute perte de profits anticipés, perte de production anticipée, perte d'affaires, perte de réputation ou d'achalandage, perte d'économies anticipées, perte de temps de gestion, perte d'utilisation, perte ou corruption de données ou de renseignements, pertes économiques pures, dommages punitifs ou exemplaires, ou pour toute perte indirecte, spéciale ou consécutive.
- 29.4 DBS n'aura aucune responsabilité et sera libéré de toute obligation (y compris les garanties contractuelles ou les indemnités) dans la mesure où la responsabilité ou l'obligation découle de l'un ou l'autre des facteurs, événements ou circonstances suivants, est attribuable à l'un ou l'autre ou est aggravée par l'un ou l'autre de ces facteurs, événements ou circonstances :
- (a) l'utilisation, l'exploitation, l'installation, la mise en service, l'emballage, le transport, l'entretien, la réparation, le stockage, la désinstallation ou la manipulation du matériel ou du service GearWatch par une personne autre que le groupe DBS conformément aux instructions du groupe DBS ou du fabricant concerné ou, à défaut de telles instructions, conformément aux bonnes pratiques industrielles ;
  - (b) le respect par Groupe DBS de toute instruction ou demande faite par ou au nom du Groupe de clients ;
  - (c) les défauts, déficiences, défauts esthétiques et non-conformités du Matériel qui constituent une usure normale ;
  - (d) l'utilisation du Matériel à quelque fin que ce soit ou dans tout environnement d'exploitation pour lequel il n'est pas conçu (ou la partie correspondante de celui-ci) ;
  - (e) l'utilisation par Groupe DBS, ou la conformité par Groupe DBS, de toute conception, schéma ou spécification fournis par ou au nom du Groupe de clients ;
  - (f) les modifications ou changements apportés au Matériel ou au Logiciel Client par toute personne autre que le Groupe DBS sans l'autorisation préalable du Groupe DBS ;
  - (g) dans le cas d'une responsabilité relative à la violation ou à la prétendue violation des droits de propriété intellectuelle d'un tiers, l'utilisation ou l'exploitation du Matériel, du Logiciel Client, du Site Web ou du Logiciel en nuage, ou de toute partie de ceux-ci à une fin qui ne pouvait raisonnablement être envisagée par DBS au moment où le Contrat a été conclu, et/ou
  - (h) la faute, la négligence ou le manquement aux obligations (contractuelles, légales ou autres) du groupe de clients.
- 29.5 Les obligations d'indemnisation de DBS sont assujetties aux conditions suivantes :
- (a) si le bénéficiaire de l'indemnité croit qu'il a subi, a encouru ou est devenu sujet à des pertes qui pourraient être admissibles à une indemnisation en vertu du contrat, il doit en aviser DBS promptement par écrit en décrivant ces pertes, leur montant, s'il est connu, et la méthode de calcul de ces pertes qui doivent avoir eu lieu. Si une réclamation, une action en justice ou une poursuite en équité est intentée par un tiers à l'égard de laquelle le bénéficiaire de l'indemnisation a l'intention de réclamer une indemnisation, le bénéficiaire de l'indemnisation doit en aviser rapidement DBS.

- (b) DBS shall have the right to conduct and control, through counsel of its own choosing, any third party claim, action or suit, but the indemnitee may, at its election, participate in the defence of any such claim, action or suit at its sole cost and expense; provided that if DBS shall fail to defend any such claims, action or suit, then the indemnitee may retake control and defend, through counsel of its own choosing, such claim, action or suit and (so long as it gives DBS at least 30 (thirty) days' notice of the terms of the proposed settlement thereof) settle such claim, action or suit, and to recover from DBS the amount of such settlement or of any judgment and the cost and expenses of such defence. Neither party shall compromise or settle any third party claim, action or suit without the prior written consent of the party which, for the time being, has control of the claim, action or suit.
- (c) The indemnitee shall give full authority, information and assistance to DBS in the defence of any claim or proceeding.
- (d) The indemnitee shall take all reasonable steps to mitigate all Losses.
- 29.6 The warranties, representations and assurances given by DBS in the Contract are the only ones given by it in respect of the Hardware, Client Software, Cloud Software and Services. All other warranties, representations, guarantees and assurances which may be implied by statute, common law, trade custom, course of dealings, or otherwise (including those relating to merchantability, condition, quality, fitness for purpose, durability, performance capabilities, the degree of skill and care with which any work is to be performed and suchlike) are hereby excluded to the fullest extent permitted by law. Where the Contract provides a remedy for any breach of contract (including breach of warranty), act of negligence or any other cause of action, that remedy shall be Customer Group's sole remedy for such cause of action, provided that nothing in this clause shall prevent Customer Group from availing itself of any rights and remedies available to it at law in order to enforce any obligation of the Contract for which no contractual remedy is specified or in order to enforce performance of any contractually specified remedy.
- 29.7 Any claims to be made by Customer Group under or in connection with the Contract must be made in writing, giving DBS or the relevant member of DBS Group (as applicable) sufficient detail as to enable it to properly investigate and assess the claim, within 6 (six) months of the event, act or omission giving rise to the relevant liability.
- 30. Suspension**
- 30.1 Without prejudice to its other rights and remedies under the Contract or at law, DBS shall be entitled to suspend performance of all or any of its obligations under the Contract, without any liability to Customer Group for doing so:
- (a) if Customer becomes overdue for payment in respect of any sum due to be paid to DBS under the Contract; and/or
- (b) if DBS is entitled to terminate the Contract (in whole or part).
- 31. Termination**
- 31.1 Notwithstanding any other termination rights available to either Party under these Conditions or the applicable law, either Party may terminate the Contract or any Service for cause forthwith by written notice to the other Party, if:
- (a) such other Party shall become involved in and does not within 30 days vacate, any bankruptcy, composition with creditors, liquidation (except voluntary liquidation for purpose of reorganisation) or controlled administration proceedings;
- (b) such other Party materially breaches the Contract and, in the case of a breach capable of remedy, fails to cure such breach within 60 (sixty) days of being requested to do so by the innocent Party;
- (c) an Event of Force Majeure shall continuously prohibit the other Party to render performance under the Contract for a period of more than 60 (sixty) days.
- (b) DBS a le droit de diriger et de contrôler, par l'entremise d'un avocat de son choix, toute réclamation, action ou poursuite d'un tiers, mais le bénéficiaire de l'indemnité peut, à son gré, participer à la défense d'une telle réclamation, action ou poursuite à ses propres frais et dépens ; Toutefois, si DBS omet de défendre une telle réclamation, action ou poursuite, le bénéficiaire de l'indemnité peut reprendre le contrôle de la réclamation, de l'action ou de la poursuite et la défendre, par l'entremise d'un avocat de son choix, et (pourvu qu'il donne à DBS un préavis d'au moins 30 (trente) jours des modalités du règlement proposé) régler cette réclamation, action ou poursuite et récupérer de la part de DBS le montant dudit règlement ou de tout jugement et les frais de cette défense. Aucune des parties ne peut compromettre ou régler une réclamation, action ou poursuite d'un tiers sans le consentement écrit préalable de la partie qui, pour le moment, a le contrôle de la réclamation, action ou poursuite.
- (c) Le bénéficiaire de l'indemnité doit donner tous les pouvoirs, renseignements et l'aide nécessaires à DBS pour la défense de toute réclamation ou procédure.
- (d) Le bénéficiaire de l'indemnité doit prendre toutes les mesures raisonnables pour atténuer toutes les pertes.
- 29.6 Les garanties, déclarations et assurances données par DBS dans le Contrat sont les seules données par DBS en ce qui concerne le Matériel, le Logiciel Client, le Logiciel en Nuage et les Services. Toutes les autres garanties, déclarations, garanties et assurances qui peuvent être implicites par la loi, le droit commun, les coutumes commerciales, le cours des affaires ou autrement (y compris celles relatives à la qualité marchande, l'état, la qualité, l'aptitude à l'emploi, la durabilité, la performance, le degré de compétence et le soin avec lesquels les travaux doivent être exécutés et autres) sont exclues dans la mesure où la loi le permet. Lorsque le Contrat prévoit un recours pour toute rupture de contrat (notamment une rupture de garantie), un acte de négligence ou toute autre cause d'action, ce recours sera le seul recours du Groupe de la clientèle pour cette cause d'action, à condition que rien dans la présente clause n'empêche le Groupe de la clientèle de se prévaloir des droits et recours dont il dispose en droit afin de faire valoir toute obligation du Contrat pour laquelle aucun recours n'est prévu ou afin d'exiger l'exécution de tout recours prévu au Contrat.
- 29.7 Toute réclamation formulée par le Groupe de Clients dans le cadre ou en relation avec le Contrat doit être faite par écrit, en donnant à DBS ou au membre concerné du Groupe DBS (le cas échéant) suffisamment de détails pour lui permettre d'enquêter et d'évaluer correctement la réclamation, dans les 6 (six) mois suivant l'événement, acte ou omission donnant lieu à la responsabilité concernée.
- 30. Suspension**
- 30.1 Sans préjudice de ses autres droits et recours en vertu du contrat ou de la loi, DBS a le droit de suspendre l'exécution de la totalité ou d'une partie de ses obligations en vertu du contrat, sans aucune responsabilité envers le groupe de clients à cet effet :
- (a) si le client est en retard de paiement à l'égard d'une somme devant être payée à DBS en vertu du contrat ; et/ou
- (b) si DBS a le droit de résilier le contrat (en tout ou en partie).
- 31. Résiliation**
- 31.1 Nonobstant tout autre droit de résiliation dont dispose l'une ou l'autre des parties en vertu des présentes conditions ou de la loi applicable, l'une ou l'autre des parties peut résilier le contrat ou tout service pour un motif valable sans délai en donnant un avis écrit à l'autre partie, si:
- (a) l'autre partie est impliquée dans une procédure de faillite, de concordat préventif, de liquidation (à l'exception de la liquidation volontaire aux fins de redressement) ou d'administration contrôlée et n'y renonce pas dans les 30 jours ;
- (b) l'autre partie viole matériellement le contrat et, dans le cas d'un manquement susceptible de recours, ne remédie pas à ce manquement dans les 60 (soixante) jours suivant la demande de la partie innocente de le faire ;
- (c) un cas de force majeure interdit sans interruption à l'autre partie d'exécuter le Contrat pendant une période de plus de 60 (soixante) jours.

- 31.2 Without prejudice to its other rights and remedies under the Contract or at law, DBS shall be entitled to terminate the Contract or any Service by giving notice to the Customer (with termination taking immediate effect or effect from such other date as may be specified in the termination notice):
- (a) any sum payable by the Customer under Contract becomes more than 30 (thirty) days overdue, despite Customer having been warned of that fact;
  - (b) Customer infringes any Intellectual Property Rights of DBS Group with respect to the Hardware, Cloud Software, Client Software or Website; and/or
  - (c) breaches its obligations under clause 10.2.
- 31.3 Upon termination of this Contract or the GearWatch Service for any reason:
- (a) Customer's right to access and use the GearWatch Service shall immediately cease; and
  - (b) DBS shall be entitled to prevent members of Customer Group from logging into the Website.

### 32. Force Majeure

- 32.1 "Event of Force Majeure" means an event beyond the control of a Party and which prevents it from complying with any of its obligations (excluding payment obligations) under the Contract, including but not limited to:
- (a) act of God (such as, but not limited to, fires, explosions, earthquakes, drought, tidal waves and floods);
  - (b) war, hostilities (whether war be declared or not), invasion, act of foreign enemies, mobilisation, requisition, or embargo;
  - (c) rebellion, revolution, insurrection, or military or usurped power, or civil war;
  - (d) contamination by radio-activity from any nuclear fuel, or from any nuclear waste from the combustion of nuclear fuel, radioactive toxic explosive, or other hazardous properties of any explosive nuclear assembly or nuclear component of such assembly;
  - (e) riot, commotion, strikes, go slows, lock outs or disorder, unless solely restricted to employees or workers of DBS, its subcontractors or suppliers; or
  - (f) acts or threats of terrorism.
- 32.2 Should a Party be prevented from performing any obligation because of an Event of Force Majeure, that Party shall not be considered in breach of the Contract and any time for performance of the obligation shall be extended by a period equal to the duration of the Event of Force Majeure, provided that the Party notifies the other Party of the occurrence of the Event of Force Majeure without undue delay and takes reasonable steps to mitigate the effects of the Event of Force Majeure.
- 32.3 When the Event of Force Majeure is over, the Party affected shall without prompt advise the other Party and resume performance of its obligations.
- 32.4 Should the Event of Force Majeure continue for more than 60 (sixty) days, the unaffected Party shall be entitled to exercise its termination right under clause 31.1(c)

### 33. Confidentiality

- 33.1 To the extent allowed by law, each Party shall retain in confidence and shall only use for the purposes of negotiating, performing or enjoying the benefit of the Contract, all information received from the other Party that the disclosing Party identifies as being proprietary and/or confidential or that, by the nature of the information or circumstances surrounding its disclosure, ought in good faith to be treated as such ("Confidential Information"). In no event shall either Party employ less than a reasonable degree of care in protecting the Confidential Information, which includes, but shall not be limited to: pricing, business plans, customer lists, operational and technical data and product plans. The receiving Party's obligations under this clause shall extend for five (5) years following the disclosure of the Confidential Information.
- 33.2 Confidential Information does not include information that:
- (a) is or becomes publicly known through no fault of the receiving Party;

- 31.2 Sans préjudice de ses autres droits et recours en vertu du Contrat ou de la loi, DBS a le droit de résilier le Contrat ou tout Service en donnant un préavis au Client (la résiliation prenant effet immédiatement ou à compter de toute autre date précisée dans le préavis) :
- (a) toute somme due par le Client au titre du Contrat est en retard de plus de 30 (trente) jours, bien que le Client en ait été averti ;
  - (b) Le client enfreint les droits de propriété intellectuelle du Groupe DBS à l'égard du matériel, du logiciel en nuage, du logiciel client ou du site Web ; et/ou
  - (c) contrevient à ses obligations en vertu de l'article 10.2.
- 31.3 En cas de résiliation du présent Contrat ou du Service GearWatch pour quelque raison que ce soit :
- (a) Le droit du Client d'accéder et d'utiliser le Service GearWatch cessera immédiatement ; et
  - (b) DBS aura le droit d'empêcher les membres du groupe de clients de se connecter au site Web.

### 32. Force Majeure

- 32.1 "Cas de force majeure " désigne un événement indépendant de la volonté d'une partie et qui l'empêche de se conformer à l'une quelconque de ses obligations (à l'exclusion des obligations de paiement) en vertu du contrat, notamment mais sans s'y limiter :
- (a) les désastres naturels (incendies, explosions, tremblements de terre, sécheresses, raz-de-marée et inondations, sans toutefois s'y limiter) ;
  - (b) la guerre, les hostilités (que la guerre soit déclarée ou non), les invasions, les actes d'ennemis étrangers, la mobilisation, la réquisition ou l'embargo ;
  - (c) la rébellion, la révolution, l'insurrection, ou le pouvoir militaire ou usurpé, ou encore la guerre civile ;
  - (d) la contamination par la radioactivité provenant de tout combustible nucléaire ou de tout déchet nucléaire provenant de la combustion de combustible nucléaire, d'explosif toxique radioactif ou d'autres propriétés dangereuses de tout assemblage nucléaire explosif ou composant nucléaire de cet assemblage ;
  - (e) les émeutes, agitations, grèves, ralentissements, blocages ou désordres, à moins qu'ils ne se limitent aux employés ou aux travailleurs de DBS, de ses sous-traitants ou fournisseurs ; ou
  - (f) les actes ou menaces terroristes.
- 32.2 Dans le cas où une partie serait empêchée d'exécuter une obligation en raison d'un Cas de force majeure, cette partie ne sera pas considérée comme étant en violation du contrat et tout délai d'exécution de l'obligation sera prolongé d'une période égale à la durée du Cas de force majeure, à condition que la partie informe l'autre partie de la survenance de cet événement sans retard excessif et prenne les mesures raisonnables pour atténuer les effets de ce Cas de force majeure.
- 32.3 Lorsque le Cas de force majeure prend fin, la partie touchée en informe sans délai l'autre partie et reprend l'exécution de ses obligations.
- 32.4 Si le Cas de force majeure se prolonge pendant plus de 60 (soixante) jours, la partie non affectée est autorisée à exercer son droit de résiliation en vertu de la clause 31.1(c)

### 33. Confidentialité

- 33.1 Dans la mesure permise par la loi, chaque partie conserve confidentiellement et ne devra utiliser qu'aux fins de la négociation, de l'exécution ou de la prestation du Contrat tous les renseignements reçus de l'autre partie que la partie divulgateuse considère comme étant de nature exclusive et/ou confidentielle ou qui, en raison de la nature des renseignements ou des circonstances entourant leur divulgation, doivent être traités de bonne foi comme tels ("Informations Confidentielles "). En aucun cas, l'une ou l'autre des parties n'utilisera moins qu'un degré raisonnable de soin dans la protection des Informations Confidentielles, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter : les prix, les plans d'affaires, les listes de clients, les données opérationnelles et techniques et les plans de produits. Les obligations de la partie destinataire en vertu de la présente clause s'étendent sur une période de cinq (5) ans suivant la divulgation de l'information confidentielle.
- 33.2 L'information confidentielle ne comprend pas l'information qui :
- (a) est ou devient connue du public sans que la partie destinataire n'y soit pour quelque raison que ce soit ;



# GearWatch Terms and Conditions

Version 1.1



David Brown Santasalo

- (b) was known to the receiving Party before it was disclosed under the Contract;
- (c) was disclosed to the receiving Party by someone else having no confidentiality obligation to the other Party, or
- (d) is independently developed by the receiving Party without using the other's Confidential Information.

If either of the Parties relies upon the exceptions above, its business records must support that reliance.

33.3 Either Party may disclose any Confidential Information of the other Party if required by court or government order or otherwise required by law, so long as such Party notifies the other as soon as possible (if legally permitted) and cooperate to secure a protective order or otherwise protect the Confidential Information.

33.4 Nothing in this clause shall prejudice DBS Group's rights in relation to Performance Data under clause 8 (Performance Data) above.

- (b) était connue de la partie destinataire avant d'être divulguée en vertu du contrat ;
- (c) a été divulguée à la partie destinataire par une autre personne n'ayant aucune obligation de confidentialité envers l'autre partie, ou
- (d) est développé indépendamment par la partie destinataire sans utiliser les Informations Confidentielles de l'autre partie.

Si l'une ou l'autre des Parties invoque les exceptions susmentionnées, ses documents d'affaires doivent étayer ce recours.

33.3 L'une ou l'autre partie peut divulguer des Informations Confidentielles de l'autre partie si elle y est tenue par une ordonnance d'un tribunal ou d'un gouvernement ou si la loi l'exige, pourvu qu'elle en avise l'autre partie dès que possible (si la loi le permet) et coopère pour obtenir une ordonnance de protection ou protéger autrement ces Informations Confidentielles.

33.4 La présente clause n'a pas pour effet de porter atteinte aux droits du Groupe DBS en ce qui concerne les données sur la performance en vertu de la clause 8 (Données sur la Performance) ci-dessus.



## 34. Data Protection

34.1 In order to provide the Services, the processing of personal data (as defined in the European Union's General Data Protection Regulation 2016/679 ("GDPR")) by DBS in GearWatch might be necessary.

34.2 Both Parties shall act in accordance with applicable data protection laws, include those of GDPR. In particular, to the extent the Customer, directly or indirectly, shares any "personal data" (as defined in GDPR) shall ensure that it is entitled to share any personal data of its employees, agents and sub-contractors with DBS Group for the purpose of using GearWatch. Customer shall indemnify DBS Group against all claims, liabilities, losses, damages and expenses suffered or incurred by DBS Group as a result of DBS Group's "processing" (as defined in GDPR) of personal data in violation of GDPR to the extent the violation results from Customer's failure to obtain consent to such processing from the "data subject" (as defined in GDPR).

## 35. Entire Agreement

35.1 No amendments or additions to the Contract, including any waiver of this requirement for the written form, shall have any validity unless made in writing.

## 36 Severability

36.1 If any provision of the Contract is held to be illegal, invalid or unenforceable, the legality, validity and enforceability of the remaining provisions of the Contract shall not be affected or impaired thereby and the Parties shall endeavour in good faith negotiations to replace the illegal, invalid or unenforceable provisions with valid provisions the economic effect of which comes as close as possible to that of the illegal, invalid or unenforceable provisions.

## 37 Assignment and subcontracting

37.1 DBS shall be entitled to freely subcontract its obligations under the Contract and shall be entitled to assign or novate its rights and obligations to any of its Affiliates or any third party which purchases substantially the whole of the business and assets of DBS.

37.2 Customer shall not be permitted to subcontract, assign, novate or transfer any of its rights or obligations under the Contract.

## 38 Notices

38.1 Notices to be given under the Contract shall be in writing, delivered by registered post, courier or email, and addressed to the recipient Party at any address specified on the Order Confirmation or any other address subsequently provided by that party for the receipt of notices. Notices sent by registered post shall be deemed to have been given at the time the courier's delivery records show it to have been delivered. Notices delivered by registered post shall be deemed to have been received 2 (two) Business Days after posting. Notices sent by email shall be deemed to have been received 1 (one) Business Day after successful transmission.

## 39 Governing Law

39.1 The Contract shall be interpreted and construed in accordance with laws of England, to the exclusion of the UN Convention on Contracts for the International Sale of Goods (CISG).

## 40 Jurisdiction/Arbitration

40.1 All disputes arising out of or in connection with the Contract shall be finally settled under the Rules of Arbitration of the International Chamber of Commerce by one arbitrator appointed in accordance with the said Rules. The seat of arbitration shall be London, England. The award rendered by the arbitrator shall be final and binding upon the Parties. The language of the arbitral proceedings shall be English or French.

## 41 Supremacy

41.1 In the event of a conflict or ambiguity between the English and French words of this document, the English shall prevail.

## 34. Protection des données

34.1 Afin de fournir les Services, le traitement de données à caractère personnel (telles que définies dans le Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne 2016/679 ("GDPR")) par DBS dans GearWatch pourrait être nécessaire.

34.2 Les deux parties agissent conformément aux lois applicables en matière de protection des données, y compris celles de GDPR. En particulier, dans la mesure où le client partage, directement ou indirectement, des "données personnelles" (telles que définies dans GDPR), celui-ci assurera qu'il a le droit de partager toutes les données personnelles de ses employés, agents et sous-traitants avec le Groupe DBS afin d'utiliser GearWatch. Le Client indemnifiera le Groupe DBS de toutes les réclamations, responsabilités, pertes, dommages et dépenses subis ou encourus par le Groupe DBS en raison du "traitement" (tel que défini dans GDPR) de données personnelles du Groupe DBS en violation de GDPR dans la mesure où la violation résulte de l'incapacité du Client à obtenir le consentement à un tel traitement par la personne concernée (tel que défini dans GDPR).

## 35. Intégralité de l'accord

35.1 Aucune modification ou ajout au contrat, y compris toute renonciation à cette exigence pour la forme écrite, n'aura de validité à moins d'être faite par écrit.

## 36. Divisibilité

36.1 Si une disposition du Contrat est jugée illégale, invalide ou inapplicable, la légalité, la validité et le caractère exécutoire des autres dispositions du Contrat n'en seront pas affectés et les Parties s'efforceront en toute bonne foi de remplacer les dispositions illégales, invalides ou inapplicables par des dispositions valables dont l'effet économique se rapproche le plus possible de celui des dispositions illégales, invalides ou inapplicables.

## 37. Cession et sous-traitance

37.1 DBS aura le droit de sous-traiter librement ses obligations en vertu du Contrat et aura le droit de céder ou de notifier ses droits et obligations à l'une quelconque de ses sociétés affiliées ou à tout tiers qui achète la quasi-totalité des activités et actifs de DBS.

37.2 Le Client ne sera pas autorisé à sous-traiter, céder, notifier ou transférer ses droits ou obligations en vertu du Contrat.

## 38. Avis

38.1 Les avis devant être donnés en vertu du contrat doivent l'être par écrit, par courrier recommandé, par service de messagerie ou par courriel, et être adressés à la partie destinataire à toute adresse indiquée sur la confirmation de commande ou à toute autre adresse fournie ultérieurement par cette partie pour la réception des avis. Les avis adressés par courrier recommandé sont considérés avoir été donnés au moment où les registres de livraison du service de messagerie indiquent qu'ils ont été livrés. Les avis envoyés par courrier recommandé sont considérés avoir été reçus deux (2) jours ouvrables après leur envoi. Les avis envoyés par courriel sont considérés avoir été reçus 1 (un) jour ouvrable après leur transmission réussie.

## 39. Loi applicable

39.1 Le Contrat doit être interprété et interprété conformément à la législation d'Angleterre à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

## 40. Jurisdiction / Arbitrage

40.1 Tout différend découlant du Contrat ou s'y rapportant sera tranché définitivement selon le Règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un arbitre nommé conformément à ce Règlement. Le siège de l'arbitrage sera à Londres, en Angleterre. La sentence rendue par l'arbitre est définitive et lie les parties. La langue de la procédure arbitrale sera l'anglais ou le français.

## 41. Suprématie

41.1 En cas de conflit ou d'ambiguïté entre les mots anglais et français du présent document, l'anglais prévaudra.